

Concours section : Concours interne TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière : tspdd-19-note (Épreuve commune/épreuve écrite n°1)
N° Anonymat : Nombre de pages : 4

16.1 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :	TSPDD-19-INF	Section/Specialité/Série :	EEI
Epreuve :	NOTE	Matière :	/
CONSIGNES	Session : 2025		
<ul style="list-style-type: none">Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.Rédiger avec un stylo à encres foncées (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.			

À Monsieur le directeur

le 6/02/2025

Objet: Planification écologique à l'échelle des territoires du département et intérêt d'utiliser un contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Les acteurs locaux sont plus à même d'évaluer les priorités en matière d'impact sur le climat, de biodiversité, de santé, des ressources et d'adaptation à travers des projets qu'ils portent et souhaitent voir aboutis. L'Etat a mis en place un CRTE dans le but d'encourager les collectivités dans leurs projets, cependant quelques points négatifs ont été remarqué par des élus, et une mise à jour a été effectué de la finalité des CRTE et également des outils mis à disposition par l'Etat pour faciliter la mise en œuvre.

I) Les CRTE

A) Démarche initiale

Créé en 2020, les CRTE ont pour but de donner une trame à suivre pour les acteurs des territoires et également de rendre aisées les contractualisations avec l'Etat tout en prenant en compte les priorités et enjeux des différentes zones. Les CRTE ont pour but d'aider le travail collectif entre l'Etat, les régions, les départements, les communes, ils recensent et coordonnent les projets avec l'organisation de l'action publique local et l'objectif d'accélérer la transition écologique en apportant

.../...

Concours section : Concours interne TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière : tspdd-19-note (Épreuve commune/épreuve écrite n°1)
N° Anonymat : 117450 Nombre de pages : 4

16.1 / 20

des aides financières et d'ingénieries.

B) Limites identifiées

Suite à une enquête auprès des élus, les aides financières de l'Etat et de ses services sont non adaptées pour la réalisation des projets, et tous les territoires n'ont pas les moyens d'assumer seul, ensuite les intercommunalités refusent d'être le unique interlocuteur, le rapport de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable souligne un manque de communication et d'entente entre certains services et enfin les outils méthodologiques proposés par l'Etat seraient trop compliqués à utiliser pour les acteurs locaux.

II) Evolution des CRTÉ et outils d'aides

A) Evolution :

Les CRTÉ vont permettre de mener des projets concernant l'ensemble du domaine des politiques publiques, et donc permettre aux préfets de réaliser des contrats avec les maires directement dans plusieurs domaines, tout en respectant les objectifs fixés par les COP régionales.

Le financement proviendra des dotations de l'Etat (fonds vert etc) par une partie des opérateurs (Ademe, Cerema etc) ou la Banque des territoires.

2.1.4.

B) Outils facilitant la mise en œuvre

Plusieurs outils sont mis en place par l'Etat pour aider les collectivités, entre autre le Boussole de la transition écologique, qui permet de mesurer l'impact environnemental d'un projet même si celui ci ne concerne pas principalement la transition écologique. L'Etat a mis également en place une reconnaissance territoriale engagé pour la nature (TEN), permettant aux collectivités d'être accompagnées techniquement, échanges entre elles sur les expériences, accroître l'attachement de leurs territoires et peut être favoriser la participation financière des membres du collectif régional si les projets correspondent aux modalités de leurs circonscriptions. L'Etat a mis en place aussi le Fonds vert, qui a pour but d'accompagner les élus de manière précaire et technique.

En conclusion, l'Etat fait de gros efforts pour adapter ses méthodes d'aides aux besoins des territoires, grâce à des outils, permettant la conception, le financement, les échanges entre services, au sujet de projets touchant le domaine public tout en améliorant l'impact de ceux ci sur le climat, la biodiversité, la santé, les ressources et l'adaptation des territoires.

Certaines collectivités ont portés des projets en impliquant de la re-végétalisation, en favorisant la circulation en vélo, et se sont vues aider financièrement et techniquement car la transition écologique était prise en compte dans leurs projets.

4.1.4.